

APPEL D'OFFRES OUVERT N° INSAF/AGR/2025/01

Achat de Caprin au profit des bénéficiaires d'INSAF à AL Haouz

Projet Empowerment et Émergence Socio- Économique des Femmes de L'Haouz avec le soutien de l'AECI



1. Contexte et justification

L'Association INSAF met en œuvre, avec l'appui financier de l'AECID, le projet « Empowerment et Émergence Socio-Économique des Femmes » dans la province d'El Haouz.

Ce projet vise à promouvoir l'autonomisation économique des femmes en milieu rural à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus, notamment l'élevage caprin.

L'objectif est de doter les bénéficiaires de cheptels de qualité, adaptés aux conditions locales, afin d'améliorer la production laitière et/ou bouchère et de contribuer à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Dans ce cadre, INSAF lance le présent appel d'offres pour l'acquisition et la livraison de caprins destinés aux bénéficiaires du projet.

2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet l'achat et la livraison de 132 caprins, répartis comme suit :

128 chèvres de bonne race, conformément aux caractéristiques techniques décrites ci-après et aux deux propositions. Les soumissionnaires doivent donc présenter deux réponses distinctes à cet appel d'offres ;

4 boucs de race alpine.

Important : Les soumissionnaires peuvent répondre à une ou aux deux propositions.

Le nombre de chèvres pourra être révisé à la hausse ou à la baisse, en fonction du prix communiqué par le soumissionnaire.

Lieu et conditions de livraison

Les caprins seront livrés dans le douar ciblé par le projet à El Haouz (Tlat Niakoub)

La livraison devra inclure :

Le transport des animaux jusqu'au lieu de livraison ;

L'installation et la remise effective aux bénéficiaires désignés ;

Un contrôle sanitaire à la réception, en présence du vétérinaire du projet.

Le délai de livraison est fixé à 10 jours calendaires à compter de la date de notification de l'adjudication du marché au fournisseur retenu.

3. Critères de conformité technique

Les caprins fournis devront répondre aux critères suivants :

PROPOSITION 1 : Chèvres et Boucs de race Alpine

Chèvres gestantes ou suitées :

- Race Alpine conforme au standard de la race ;
- Chèvres gestantes ou suitées ;
- Bonne conformation, sans anomalies ;
- Poids vif supérieur à 25 kg (chèvre suitée) et supérieur à 35 kg (chèvre gestante) ;
- Moins de quatre dents de remplacement ;
- Certificat sanitaire délivré par les services de l'ONSSA ;
- Boucles d'identification obligatoires.
-

Boucs :

- Race Alpine conforme au standard de la race ;
- Bonne conformation, sans anomalies ;
- Poids vif supérieur à 35 kg ;
- Âge : entre 2 et 4 dents adultes ;
- Certificat sanitaire délivré par l'ONSSA ;
- Boucles d'identification obligatoires.

Résumé zootechnique :

Animal	Âge	Poids minimum (kg)	État physiologique	
Chèvre	< 4 dents de remplacement	25 kg (suitée) / 35 kg (gestante)	Suitée ou gestante	
Bouc	2 à 4 dents adultes	35 kg	—	

Exigences sanitaires principales :

- Animaux sans signe clinique de maladies à la livraison ;
- Provenance d'un élevage sans cas de maladies réputées légalement contagieuses durant les 3 derniers mois ;
- Traitement antiparasitaire interne et externe 10 jours avant livraison ;
- Vaccinations obligatoires contre :
 - Les entérotoxines,
 - La clavelée,
 - La maladie de la langue bleue ;
- Transport dans des véhicules nettoyés, désinfectés et désinsectisés ;
- Isolement obligatoire durant 30 jours avant livraison sous contrôle vétérinaire, avec analyses pour :
 - Brucellose,
 - Visna-Maedi,
 - Chlamydiose ;
- Fourniture obligatoire des bulletins d'analyse de laboratoire ;
- Fourniture de l'attestation vétérinaire précisant l'état sanitaire des animaux et les traitements réalisés.

PROPOSITION 2 : Chèvres de race Drâa et Boucs de race Alpine

Prix 1 : Chèvres de race Drâa

- Race Drâa, avec pureté justifiée par le pedigree ou une copie du procès-verbal de sélection CNSM certifié par l'ANOC ;
- Corps bien développé, dos droit, croupe large ;
- Bons aplombs ;
- Âge de 2 dents à 4 dents ;
- Poids minimum : 26 kg ;
- Attestation sanitaire officielle (services compétents) prouvant qu'ils sont indemnes de maladies légalement contagieuses.

Prix 2 : Boucs de race Alpine

- Race Alpine, pureté justifiée par pedigree ou PV CNSM certifié par l'ANOC ;
- Corps bien développé, dos droit, croupe large ;
- Bons aplombs ;
- Âge de 2 dents à 4 dents ;
- Poids minimum : 35 kg ;
- Attestation sanitaire officielle obligatoire.

4. Contenu du dossier de soumission

Les soumissionnaires doivent présenter un dossier complet comprenant :

A. Dossier administratif

Les documents listés ci-dessous doivent obligatoirement être inclus avec la soumission technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre :

- Certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Attestation fiscale en cours de validité ;
- Attestation CNSS (si applicable) ;
- Attestation de non-faillite. Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière
- Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé
- Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de INSAF signé ;

B. Dossier technique

Pour se voir participer au présent Appel d'Offres, les soumissionnaires, en plus des documents administratifs requis, doivent fournir les éléments suivants :

1. Description des caprins proposés

- Race des caprins (Alpine ou Drâa) ;
- Type d'animal : chèvre gestante, chèvre suitée, bouc ;
- Caractéristiques zootechniques détaillées : âge, poids minimum, état physiologique, nombre de dents, conformation corporelle ;
- Conditions d'élevage : alimentation, suivi vétérinaire, bien-être animal, région d'élevage.

2. Certificat vétérinaire de santé des animaux

- Certificat officiel attestant l'état sanitaire des animaux ;
- Attestation des traitements antiparasitaires et vaccinations obligatoires ;
- Fourniture des bulletins d'analyses de laboratoire (brucellose, visna-maedi, chlamydiose) ;
- Confirmation que les animaux ont été isolés et contrôlés selon les exigences sanitaires.

3. Références d'expériences similaires

- Livraison d'animaux ou participation à des projets de développement rural ;
- Description des quantités, bénéficiaires, dates et résultats.

4. Délai de livraison proposé

- Délai prévu entre la notification du marché et la livraison des caprins.

5. Déclaration sur l'honneur

- Déclaration précisant la région d'élevage des caprins et la conformité aux exigences techniques et sanitaires de l'appel d'offres.

C. Dossier financier

Devis détaillés et signés mentionnant le prix unitaire et le prix total TTC, incluant transport et livraison. Le prix doit être libellé en dirhams marocains (MAD).

Proposition 1 : Chèvres et boucs de race Alpine

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire TTC (MAD)	Prix total TTC (MAD)
Chèvre Alpine gestante ou suitée	Tête	128		
Bouc Alpine	Tête	4		
Total Proposition 1 HT				
TVA				
Total Proposition 1 TTC				

Proposition 2 : Chèvres de race Drâa et boucs de race Alpine

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire TTC (MAD)	Prix total TTC (MAD)
Chèvre de race Drâa	Tête	128		
Bouc Alpine	Tête	4		
Total Proposition 2 HT				
TVA				

Total Proposition 2 TTC				
-------------------------	--	--	--	--

N.B : Afin de permettre à INSAF d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat.

5. Critères de sélection

L'attribution du marché se fera selon les critères suivants :

- Conformité technique et sanitaire 40 %
- Qualité et race des caprins proposés 30 %
- Prix le plus avantageux 20 %
- Délai de livraison 10 %

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement.

6. Le Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres est composé des éléments suivants :

- Dossier Administratif
- Dossier financier
- Dossier technique
- Formulaire d'informations sur les fournisseurs
- Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion
- Code de Conduite et d'éthique des fournisseurs de INSAF

7. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à INSAF, par écrit à l'adresse suivante : operations.insaf@insaf.com, avec la mention obligatoire :

APPEL D'OFFRES OUVERT N° INSAF/AGR/2025/01, une réponse sera donnée au plus tard sept (7) jours avant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à INSAF avant la date limite de dépôt des offres.

8. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et INSAF, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages

Concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

9. Dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante :

Operations.insaf@insaf.ma avec la mention en objet :

« Appel d'offres INSAF/AGR/2025/01 – Achat et livraison de caprins » ou déposées directement au siège de l'association : Association INSAF – Hay Adil, Casablanca.

10. Date limite de dépôt

Les offres doivent être reçues au plus tard le Dimanche 26 octobre 2025 à 16h00.

Toute offre reçue après ce délai sera rejetée.

11. Prévention des conflits d'intérêts

Toute tentative, directe ou indirecte, d'un soumissionnaire ou de l'un de ses représentants visant à influencer de manière indue le processus d'évaluation, de comparaison ou d'attribution du présent marché, ou à obtenir des informations confidentielles, est strictement interdite et entraînera le rejet immédiat de l'offre concernée.

Par ailleurs, tout soumissionnaire participant au présent appel d'offres s'engage à signaler sans délai toute situation pouvant constituer ou laisser apparaître un conflit d'intérêts au cours de la Procédure. INSAF se réserve le droit, à sa seule discrétion, de solliciter des clarifications, d'exiger des mesures correctives ou de rejeter toute offre en cas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel.

12. Ouverture des soumissions

Les soumissions seront ouvertes par INSAF, au bureau de INSAF-Hay Adil Casablanca.

Lors de l'ouverture des plis, INSAF annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des Offres, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai.

A la suite de l'ouverture des offres établira le procès-verbal de l'ouverture des plis.

13. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux demandes d'éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ni aux recommandations d'attribution du marché, ne doit être Communiquée aux soumissionnaires ou à toute personne non autorisée à participer officiellement à la procédure, et ce, avant l'annonce officielle de l'attribution du marché.

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer INSAF dans l'examen des offres ou dans la décision d'attribution entraînera le rejet de son offre.

14. Attribution du marché

A. Attribution

Le présent appel d'offres est lancé pour un lot unique. Les soumissionnaires sont tenus de présenter une offre couvrant l'ensemble du marché.

Étant donné que le marché ne fait pas l'objet d'une division en lots, il donnera lieu à la signature d'un seul bon de commande et d'un contrat d'achat unique.

B. Sélection de la soumission

La sélection du ou des soumissionnaires retenus sera effectuée sur la base du classement des offres selon les critères financiers et techniques, avec la pondération indiquée (voir page 4), ainsi que sur tout autre critère que le Comité jugera pertinent. Sur cette base, le Comité formulera ses Recommandations.

C. Acceptation de la soumission retenue

INSAF procédera au choix final de l'entreprise adjudicataire et adressera ensuite une lettre D'acceptation au soumissionnaire retenu. Après vérification des documents soumis par l'entreprise sélectionnée, celle-ci sera tenue de signer le contrat ainsi qu'un bon de commande, le cas échéant, pour le montant indiqué.

Toute modification de l'offre attribuée devra être formalisée par une annexe au contrat et faire l'objet d'une approbation préalable par INSAF.

15. Dispositions finales

INSAF se réserve le droit :

- De ne pas donner suite au présent appel d'offres ;
- De rejeter toute offre non conforme ;
- D'attribuer le marché totalement selon les besoins du projet.